

LA CHRONIQUE DE MICHEL GODET (*)

Heures sup : vive le travail au noir officiel !

La France est divisée en deux catégories : les cigales qui se battent pour le temps libre et le partage des richesses et les fourmis qui pensent qu'il faut encourager la création de richesses, car il est plus facile de répartir inégalement un grand gâteau que de diviser en parts égales un gâteau plus petit. Or, les pays où le taux de chômage est le plus faible sont aussi ceux où la population travaille le plus. Le Français d'aujourd'hui travaille l'équivalent de six semaines par habitant de moins que l'Américain, cinq semaines de moins que l'Anglais et trois semaines de moins que l'Européen moyen. L'écart de PIB par habitant entre les États-Unis et la France, de près de 40 %, s'explique d'abord par la quantité de travail. Retenons le message : si le Français travaillait autant que son équivalent américain, il aurait 8.000 euros de revenu en plus par an et par habitant !

Or que voit-on ? Une explosion d'un temps libre inégalement réparti : les deux tiers des actifs sont aux 35 heures, mais les 2,7 millions d'indépendants et plus de milliers de salariés du secteur marchand n'en bénéficient pas. Bien sûr, il serait ubuesque d'instaurer un impôt sur le temps libre. Il est en revanche plus simple de récompenser le travail supplémentaire. La moitié des Français ne paye pas l'impôt sur le revenu. Ces ouvriers et ces employés sont prêts à travailler plus, mais pas pour payer des impôts. L'autre moitié des Français a peur de « sauter de *traverse d'imposition* ». Il s'agit donc bien de protéger les travailleurs les plus vaillants contre des prélèvements peu incitatifs au travail supplémentaire. Bref, de donner une sorte de « *ré-munération au « black officiel* » pour ceux qui vont au-delà des 35 heures : le carreleur qui se

lève le samedi matin n'a pas plus de raison d'être taxé sur ses revenus supplémentaires que son voisin ne l'est sur son loisir en plus. Il s'agit bien de récompenser le travail.

Heures supplémentaires non impossibles. Les cigales devraient soutenir cette mesure, car plus les fourmis sont nombreuses et actives, mieux les cigales vivent ! Cela fait près de cinquante ans que je propose de sortir par le haut des 35 heures en rendant les heures supplémentaires non impossibles pour le salarié mais en gardant les charges sociales (contrairement au projet présidentiel). Il s'agit, en effet, de limiter le coût économique de la mesure et l'opposition des partenaires sociaux légitimement hostiles aux effets d'aubaine d'une telle exonération de charges : les employeurs étant incités à imposer des heures supplémentaires à leurs salariés plutôt que d'embaucher et tentés de dégriser des augmentations de salaires en heures supplémentaires fictives afin de payer moins de charges. Qui dit risque de fraude, dit certitude de plus de contrôles paperassiers et bureaucratiques nuisibles à la création de richesses !

En revanche, l'idée de rémunérer les heures supplémentaires 25 % de plus est incitative et difficilement contestable par les syndicats. Je suggère donc au gouvernement de négocier avec les partenaires sociaux un compromis conduisant à maintenir les charges sociales normales au nom de la couverture des droits et risques associés au travail. J'ajoute que dans mon esprit, la mesure vise d'abord les seconds (hôtellerie, métiers de bouche, bâtiment) où l'on manque de professionnels et où le travail supplémentaire se fait déjà... mais au black. En blanchissant ces heures, on récupérerait des



ARNAUD FÉVRIER/PHOTONSTOP

qui ont vu leur rentabilité se réduire et ont cherché des gains de productivité susceptibles de compenser l'augmentation des coûts salariaux. Curieuse exception française : le contra-ble a subventionné la réduction du temps de travail à hauteur de 20 milliards par an, il va maintenant être sollicité pour encourager son augmentation avec une enveloppe estimée à quelques milliards d'euros. Quel gaspillage d'énergie et d'argent pour revenir au point de départ ! ■

(*) Professeur au Cnam. Vient de publier « *Le Courage du bon sens* ». Éditions Odile Jacob 2007.